



MAÎTRE D'APPRENTISSAGE





Durée : 2 x 3 jours en présentiel (soit 40h)

Lieu : Arseaa Pôle Formation & Recherche 3 av. du Général de Croutte 31100 Toulouse

Financement : Employeur ou individuel

Dates : 14-15-16/03/2023 et 29-30-31/03/2023

Horaires : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Prérequis et public concerné : Tout salarié de la Branche professionnelle :

- Titulaire d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent et justifiant de 2 ans d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé **ou**
- Justifiant de 3 ans d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé et d'un niveau minimal de qualification déterminé par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion.

LA FORMATION



La commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la branche médico-sociale a rendu obligatoire, depuis le 7 mai 2015, la formation des maîtres d'apprentissage.

Ce rôle primordial du maître d'apprentissage est réaffirmé par la création, par le ministère du Travail, de la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur. Cette certification, qui fait l'objet d'une inscription au répertoire spécifique établi par France Compétences, présente l'avantage, pour les futurs certifiés, de permettre une meilleure reconnaissance de leurs compétences et une sécurisation de leur trajectoire professionnelle.

Désigné par l'employeur, le maître d'apprentissage, interlocuteur privilégié du Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et de l'apprenti, a pour fonction de donner une cohérence à la formation de l'apprenant entre les enseignements théoriques au CFA et la pratique en entreprise.

Notre programme de formation a pour objectifs de permettre aux maîtres d'apprentissage de savoir accueillir, accompagner et évaluer les apprentis dans leur processus de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques / Mises en situations / Témoignages
- Échanges interprofessionnels / Échanges sur des situations concrètes
- Ateliers et Accès à la plateforme informatique Étude (Moodle)



LE CONTENU



Être maître d'apprentissage, cadres réglementaires, missions

Fondamentaux de la formation d'apprenti

Processus d'accompagnement de l'apprenti - Relation à l'apprenti

Suivi de la progression pédagogique

Relation avec les différents acteurs de l'apprentissage

Temps de réflexions et d'analyse sur la posture du maître d'apprentissage

Nombre d'inscrit.e.s nécessaires : entre 6 et 15 personnes.

Pour vous inscrire, merci d'envoyer un courriel aux adresses suivantes :

b.arcos@arseaa.org

l.caunes@arseaa.org



LES OBJECTIFS ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES VISÉES

- ✓ Appréhender les spécificités de la fonction de maître d'apprentissage dans le contexte réglementaire du secteur sanitaire, médico-social et social
- ✓ Élaborer la mise en œuvre d'un dispositif expérientiel favorisant un étayage des acquis théoriques et la construction des savoir-faire opératoires par l'apprenti
- ✓ Définir une mise en œuvre d'une démarche d'évaluation apprenante avec l'apprenti en tant que support de l'acquisition des compétences en situation professionnelle
- ✓ Collaborer avec les différents acteurs du parcours d'apprentissage pour la co-construction du projet d'encadrement de l'apprenti
 - Appréhender sa fonction de maître d'apprentissage au regard du cadre spécifique de la formation de l'apprenti accueilli
 - Connaître les différents cadres réglementaires de la formation d'apprenti et de la fonction de maître d'apprentissage
 - Construire, étayer et évaluer des processus de formation expérientiel de l'apprenti
 - Mettre en place une démarche d'évaluation continue dans l'accompagnement du parcours de l'apprenti
 - Savoir « participer à » et animer un réseau de partenaires dans le cadre de la formation de l'apprenti



ÉVALUATION

- **Questionnaire préalable** pour cibler les attentes et ajuster le contenu
- **En cours de formation** : exercices d'évaluation formative des acquis
- **Questionnaire de fin de formation** pour évaluer la satisfaction

Un certificat de réalisation et une attestation d'acquis des compétences est remis à chaque stagiaire.
Chaque stagiaire dispose d'un accès à une plateforme informatique (Espace Étude).



INTERVENANTS

M. Fabrice DERBIER

Consultant et conseiller en formation professionnelle, certifié
Responsable projets et ingénierie en formation.

M. PATRICK MÉDA

Éducateur spécialisé, Maître d'apprentissage, Diplôme universitaire
Responsable de formation (DURF) en cours.



CONTACTS

Sébastien CARRIÉ (Pédagogie)
s.carrie@arseaa.org

Blondie ARCOS & Laurence CAUNES (Administratif)
05 61 19 26 40 / 05 61 19 09 45
b.arcos@arseaa.org
l.caunes@arseaa.org

*Vous êtes en situation de handicap ? La formation peut être adaptée à vos besoins avec l'appui de nos référents handicap
La formation n'est pas réalisable à distance*